

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOUS-PRÉFECTURE DE BEZIERS

Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM)

ZAC de Bellegarde sur la commune de Sérignan

Le projet présenté par la CABM, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande de cessibilité des parcelles nécessaires au projet de ZAC de Bellegarde sur la commune de Sérignan, est soumis à l'enquête publique parcellaire avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet sus-mentionné.

Cette enquête se déroulera dans la commune de Sérignan.

M. Christian LOPEZ, retraité de l'Éducation nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête ainsi qu'un registre seront déposées à la mairie de Sérignan (146, avenue de la Plage - 34410 SÉRIGNAN) pendant **18 jours consécutifs, du lundi 06 novembre 2017 au jeudi 23 novembre 2017 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie (Lundi au jeudi 08h00-12h00 / 14h00- 18h00 - vendredi 08h00-12h00) et consigner éventuellement ses observations sur le registre côté et paraphé par le maire ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne à la mairie de Sérignan, les observations du public les jours suivants :

Le lundi 06 novembre 2017 de 09H00 à 12H00

Le mercredi 15 novembre 2017 de 14H00 à 17H00

Le jeudi 23 novembre 2017 de 09H00 à 12H00 (fin de l'enquête 12H00)

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.